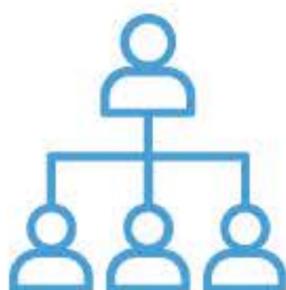


ORGANISATION D'UN SÉJOUR SCOLAIRE À L'ÉTRANGER

1

LES SÉJOURS SCOLAIRES

Chercher un partenaire à l'étranger, déterminer le programme, la participation des parents peut s'avérer précieuse !



LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est un document important car il définit le sens et les objectifs du séjour. Il est soumis aux représentants des parents d'élèves et transmis à la Direction académique pour validation du séjour.



L'ORGANISATION DU SÉJOUR

Il vous sera demandé 4 documents, nécessaires à l'organisation du voyage : passeport, autorisation de sortie du territoire, copie de la pièce d'identité du parent signataire et carte européenne d'assurance maladie, le cas échéant.



LA RÉUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est organisée en amont pour vous présenter le séjour : dates, destination, objectifs, prix estimatif par élève. N'hésitez pas à poser des questions, c'est le moment où vous pourrez avoir toutes les réponses que vous attendez.

5

LE SÉJOUR

Les élèves sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans le cadre d'un séjour scolaire à l'étranger. L'équipe transmet aux parents, les informations concernant les modalités de communication choisies. En fonction de ce choix (blog, envoi de SMS, s'adresser à un parent référent), l'équipe vous tiendra informée du séjour. Pas d'inquiétude !



6

LE RETOUR

Une réunion est souvent organisée avec les parents quelques semaines après le retour afin de partager avec vous leur retour d'expériences : expositions, panneaux de photos du séjour, présentations vidéos.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le chef d'établissement et l'équipe en charge du séjour

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE